

sans les nourrir ; et, de cette manière, je suis dans la position d'un chef de fabrique qui ne nourrit aucun des ouvriers qu'il emploie.

J'ai ainsi des hommes faits, qui s'attachent à la ferme dont ils font partie ; — plusieurs sont chez moi depuis plus de vingt ans, — qui contractent des habitudes de bonne conduite, d'ordre et d'économie, qui vivent dans leur ménage de la vie de famille, et j'évite les embarras d'un gros ménage de ferme, avec tous les abus prévus et imprévus qui en résultent si souvent ; tels sont les avantages de mon système.

Les inconvénients sont que l'ordre n'est pas toujours facile à maintenir, dans cette petite colonie, avec les femmes et les enfants, et que les choix sont plus difficiles à faire, parce qu'il ne suffit pas que le mari soit bon, il faut que la femme soit bonne aussi, et que si l'on a de justes sujets de mécontentement, il faut ordinairement atteindre la fin de l'année avant de renvoyer toute une famille. Presque toujours aussi, en engageant des jeunes gens qui venaient de se marier, j'ai été obligé de leur avancer de quoi acheter une vache. En outre, je deviens vieux, plusieurs de mes gens ont vieilli avec moi et bientôt j'aurai des invalides. Enfin, quand on a près de soi plusieurs familles qui souvent n'ont que le strict nécessaire, il y a bien des cas de maladies ou d'accidents dans lesquels on leur vient en aide, et qui peuvent amener un surcroît de dépense assez fort. Cependant je crois que, tout compensé, dans une position comme la mienne, les avantages l'emportent sur les inconvénients.

Ce système ne sera pas praticable dans le plus grand nombre de fermes, d'abord par l'absence des bâtiments nécessaires ; en outre, la classe des fermiers a encore généralement chez nous des mœurs qui ne vont pas avec ce système.

L'homme que son éducation met au-dessus du commun des paysans ne peut pas vivre de cette vie, non plus que celui dont l'exploitation est assez considérable pour que la direction et la surveillance absorbent tout son temps et ne lui permettent qu'exceptionnellement de travailler. Ce dernier, placé dans une toute autre position, doit aussi suivre une toute autre ligne de conduite. Toujours bon, toujours juste envers ses gens, il doit exiger d'eux obéissance et respect, et il doit éviter une trop grande familiarité. Quand il sait son métier, celui qui a la supériorité de l'éducation et de la fortune a le grand avantage d'imposer à ses gens.

Ce qui donne le plus de peine, à moi au moins, c'est d'obtenir de l'ordre dans une ferme. Le paysan est généralement ennemi de l'ordre, puis les travaux varient continuellement, et chacun ne peut pas avoir exclusivement ses outils. Quand une fabri-

que est bien montée, elle marche toute seule, comme une horloge ; il en est tout autrement d'une exploitation agricole : il faut une main attentive et ferme qui tienne constamment le gouvernail et sache à tous les instants régler les mouvements.

(A continuer.)

Marché de Joliette.

Liste des articles qui ont subi des changements dans les prix de ce marché depuis notre dernière publication :

Farine.—de blé par 100 lbs \$3.40 ; de Sarrasin 2.00 ; Seigle 2.00 ; Grains.—Pois, minot 80 à 90c ; Orge do 60 à 70c ; Sarrasin c0 à 60c ; Blé d'Inde 80c ; Avo ne 32 lbs 30c à 40c ; Bœuf la lb 6 à 8c ; Agneau quartier 40 à 60c ; Lard frais 100 lbs 8.00 à 8.25 ; Do la lb 10 à 12c ; Do salé, do 12 à 13c Jambons frais do 10c. Volailles, Poules le couple 40c ; Poulets do 30 à 35c ; Lièvres 12 à 15c Légumes, Patates minot 25 à 30c ; Oignons do 1.00 à 1.20 ; Choux pomme 8 à 10c. Beurre frais la lb 15 à 18c ; Do salé 14 à 15c. Cèleri par doz 18 à 20c ; Sucre d'érable la lb 10c ; Saïndoux do 18c ; Laine do 40c. Bois moux 2.00. Moutons 2.50 ; Agneaux 1.50 à 2.00 ; Paix de Bœuf la lb 7c ; Veau do 5c. Eourages. Mil 7.00 ; Trèfle 5.00.

Marché de St. Hyacinthe.

Liste de articles qui ont subi des changements dans les prix de ce marché, depuis notre dernière publication.

Farine en quart.—Supérieure extra, \$7.50 à 7.75 ; Superfine No. 1, 6.25 à 6.25 ; Do 10 forte 6.25 à 6.50 ; Do no 2, 5.75 à 6.00 ; Recoupé [gru] 1.25 à 1.40 ; Farine de blé par 100 lbs, 3.0 à 3.25 ; Grain, Blé par minot 1.50 à 1.75 ; Pois 80c ; Orge 50 à 60c ; Seigle 60c ; Sarrasin 60c ; Blé d'Inde 80c ; Lard 1.40 ; Avoine 32 lbs, 30c. Bœuf No. 1, par 100 lbs, 8.00 à 9.00 ; do no. 2, 7.00 ; do no 3, 6.00 ; do la lb 7 à 8 à 10c ; Veau do 8 à 10c ; Mouton do 7 à 8c ; Agneau quartier 50 à 60c ; Lard frais par 100 lbs 7.50 à 8.00 ; do la lb 9c ; do salé 100 lbs 8.00 à 9.00 ; do la lb 10 à 12c. Volailles, Dindes par couple 1.35 ; Canards do 50c ; Poulets do 40c ; Poulets do 20 à 25c ; Pigeon do 15c. Gibier, Perdrix 40c ; Lièvres do 10 à 12c. Poisson, Morue sèche la lb, 4c ; do fraîche 4c ; Maskinongué do 3c ; saumon do 10c ; Truite do 10c ; Anguille fraîche couple 20 à 2c ; Doré par couple 20 à 25c. Patates minot 50c ; Oignons do 1.00 ; Panet 50c ; Carottes 40c ; Beurre 20c ; Nave s do 30c ; Choux de Slam do 3c ; Choux pomme 10 à 12c ; Cèleri pied 10 à 12c. Beurre frais la lb 20c ; do salé 18c ; Pommes quant 2.00 à 3.00. Œufs la doz, 20c ; Sucre d'érable la lb 10c ; Miel do 10c ; Saïndoux do 18c ; Suif do 10c ; Laine 4c. Bot, Erable par corde 4.50 ; Merisier 4.00 ; Hêtre 3.50 ; Bois franc m. 3.50 ; Do mou 3.00 ; Epinette rouge 3.00 ; Cochons ; en vie 100 lb 5.00 à 6.00 ; Peau de bœuf la lb 7c ; Veaux do 10c ; Mouton do 15c. Fourrage, mil 9.00 à 10.00 ; Trèfle 8.00 à 9.00 ; Paille d'avoine 2.50 ; Do de blé 2.25.

PARTI DE LABOUR DU COMTE DE CHAMBLEY.

LE PARTI DE LABOUR DU COMTE DE CHAMBLEY, aura lieu à St. Bruno, sur la terre de M. A. BLAIS, SAMEDI, le 28 courant.

Deux prix sont donnés par les propriétaires du Comté : deux charrettes pour les laourants aux rates à la fois, fonctionneront aussi sur le terrain.

Les prix obtenus à l'exposition des terres les mieux tenues, des grains et du Parti de Labour, seront payés ce jour-là.

19 oct.—di 14

AVIS

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

QUÉBEC, 16 Octobre 1871.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill prévu doit être présentée, le, ou avant le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 16 Octobre 1871.—14

AVIS AUX FERMIERS

TUYAUX D'EGOUT.

Les soussignés n'ayant pas reçu un encouragement suffisant pour continuer à manifester les Tuyaux d'Égout, désiraient disposer du stock qu'ils ont actuellement en mains. Ceux qui voudraient s'en procurer feraient bien de faire leur application au plus tôt possible, vu que ce n'est pas leur intention de continuer la dite manufacture.

BULMER & SHEPPARD, Bureau, 242, rue J. arthenais, Montréal.

20 Octobre 1871.—14 dip

IMPORTANT POUR CEUX QUI SE SERVENT D'HUILE POUR LES MACHINES.

L'HUILE EXTRA DE STOCK

EMPLOYÉE POUR L'UBRIFIÉ, SURPASSE TOUS LES AUTRES HUILES COMPOSÉES AVEC DES SUBSTANCES ANIMALES, VÉGÉTALES ET MINÉRALES.

Nous sommes prêts à prouver sa supériorité sur tous les autres Huiles maintenant employées pour les Machines, depuis l'Horloge ou la Machine à coudre, jusqu'à l'arbre le plus pesant pour les Bateaux à Vapeur. Voici en quoi elle excelle sur les autres huiles :—ELLE N'ADHÈRE PAS aux Machines qu'on peut ainsi tenir en bon état sans trop de trouble, et elle nettoiera les Machines auxquelles elle aura adhéré d'autres Huiles. ELLE NE SE CONGÈLE PAS, OU N'ÉPAISSIRA PAS, DANS LE TEMPS LE PLUS FROID. C'est une qualité de la plus haute importance, vu qu'une huile ne la possédant pas ne pourra lubrifier un arbre froid. Une huile semblable pourra être employée en hiver, mais du moment qu'elle viendra en contact avec un arbre froid elle se congèlera et ne commença à lubrifier que lorsque la friction aura réduit à l'état liquide. En acquérant une température plus chaude, le "journal" s'étend et la boîte en souffre. Il est aussi possible d'employer de l'huile qui se figera sur un arbre froid, sans obtenir ce résultat, c'est-à-dire, de mélanger de l'huile avec de l'eau. L'HUILE EXTRA DE STOCK POUR LES MACHINES LUBRIFIERA LA MACHINE LA PLUS FROIDE DU MOMENT QU'ELLE Y SERA APPLIQUÉE. Cette huile est garantie être supérieure au blanc de bœuf ou à toutes les huiles d'olive, à l'exception du "bolt cutting."

Les ordres seront promptement exécutés, si on les envoie à

WINANS, BUTLER & CIE,

77, Rue Front, Ontario.

G. B. STOCK,

seul agent pour la Péninsule, Brougham, Ont.

TEMOIGNAGE.

LES MACHINES DE JOSEPH HALL,

Oshawa, Ontario 4 Avril 1870.

GEO. B. STOCK, Ecr., Brougham.

CH. R. MONTEUR,

Nous nous sommes servi de votre huile pour lubrifier, durant les quatre derniers mois, et je puis dire sans hésiter que c'est la meilleure que nous avons employée jusqu'ici. Elle est aussi à bon marché et dure plus longtemps qu'aucune autre huile. Nous avons mis en opération notre nouvelle Machine à planer du fer, de 11 pieds, durant 7 jours après l'avoir lubrifiée avec votre huile ; elle tient les Machines en état et brûle très peu, nous ne désirons rien de mieux pour lubrifier.

Votre respectueux serviteur, F. W. GLEN, Pr. sident.

Brougham, Ont. 20 Octobre

Departement des Douanes.

OTTAWA 20 Octobre 1871.

L'escompte autorisé sur les Envois Américains jusqu'à avis contraire, est de 13 par cent.

R. S. M. B. UCHETTE, Commissaire des Douanes.

Pilules purgatives de Parson.

Meilleur remède pour les familles. Cavalery Condition Powders de Sheridan pour chevaux.